

Dédoublement des classes de CP et CE1
Laurence Maillart-Méhaignerie dressera le bilan du dispositif à l'école des Gantelles dans le quartier de Maurepas à Rennes, le jeudi 6 juin

Laurence Maillart-Méhaignerie, députée de la 2^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine, se rendra le jeudi 6 juin 2019 à l'école primaire des Gantelles, dans le quartier de Maurepas à Rennes pour dresser le bilan du dédoublement des classes de CP et CE1 de l'établissement, en vigueur depuis la rentrée 2018.

« Je m'y étais engagée lors de ma dernière visite, à l'occasion de la mise en place de ces dédoublés aux Gantelles, rappelle la députée. J'ai également conduit une démarche similaire en 2017 à l'école de Trégain. Il est important de mesurer l'effet du dispositif sur le terrain. Son efficacité doit être appréciée par l'ensemble des parties prenantes : enseignants, direction, parents d'élèves et les élèves eux-mêmes bien sûr ».

Promesse de campagne du Président de la République, ces dédoublés avaient été mis en œuvre, dès la rentrée 2017, dans l'ensemble des classes de CP situées en REP+ ainsi que dans certaines classes de REP. A la rentrée 2018, ce sont près de 190 000 élèves de CP et CE1 qui ont bénéficié de cette mesure. Les efforts seront poursuivis lors de la rentrée 2019 puisque l'ensemble des classes de CP et de CE1 en REP et REP+ seront dédoublées. Cette mesure bénéficiera à 300 000 élèves.

En Ille-et-Vilaine, la mesure concernera à la rentrée 2019 un total de 167 classes à effectifs désormais réduits, pour 1906 élèves accompagnés. Ce sont 36 emplois consacrés spécifiquement aux dédoublés des classes.

Dans la 2^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine, deux établissements sont concernés : les écoles primaires de Trégain et des Gantelles. Au total, ce sont 20 classes dédoublées pour 258 élèves accompagnés et 6 emplois consacrés. Comme le souligne Laurence Maillart-Méhaignerie, référente nationale chargée du déploiement du plan pauvreté, ce dispositif s'inscrit dans un paquet de mesures pour lutter contre les inégalités à l'école notamment le déploiement des petit-déjeuner gratuits, du dédoublés des classes de Grande Section en zone d'éducation prioritaire et enfin des classes de Grande Section, CP et CE1 limitées à 24 élèves maximum.

« L'objectif de la mesure est simple : combattre les inégalités scolaires à la racine et renouer avec l'idéal républicain. Dès le plus jeune âge, grâce à l'école, chacun doit maîtriser les fondamentaux, ajoute la députée. Il est indispensable que les élèves les plus fragiles bénéficient d'un accompagnement renforcé lors de leurs premières années d'apprentissage à l'école primaire. Je tiens à saluer l'implication exemplaire du personnel éducatif pour la réussite du dispositif, je suis heureuse de les retrouver pour apprécier avec eux les effets de leurs efforts » conclut Laurence Maillart-Méhaignerie.